

Sortie avec nuitées

N° du dossier

Hors département

Circonscription
de
BARENTIN

Ville et département d'accueil		Date de départ	Date de retour
Nom du centre d'accueil			
Enseignant (s)	Classe (s)	Nombre d'élèves	École
Ville			

Rubrique	Document	Nombre	Remarques	Pièces manquantes
	Annexe 2: Autorisation de départ	5 ☐		
TRANSPORT	Annexe 3: voyage	3 ☐		
	Annexe 3 Bis: sorties sur place	3 ☐		
	Annexe 5: Liste des passagers	3 ☐		
	Annexe 6: Schéma de conduite	3 ☐		
	Annexe 7: Attest. de prise en charge	3 ☐		
	Annexe 8: Départ/retour différent de l'école	3 ☐	Le cas échéant...	
	Annexe 9: hébergement en famille d'accueil	3 ☐	Le cas échéant...	
	Projet pédagogique + Emploi du temps <u>détaillé</u> (Programme)	3 ☐		
Encadrement	Autorisation pour ATSEM ou AE	3 ☐		
	<u>Agréments:</u> Copie des diplômes I.E. APS; Secourisme.	3 ☐		
Sortie en Mer	Permis de navigation en cours de validité et vérification du nombre de brassières enfants en quantité suffisante	3 ☐		

*Le schéma de conduite doit être signé du transporteur et accompagné d'un mot de sa part indiquant qu'il s'engage à respecter la réglementation en vigueur.

« Classes de neige »:

- Activité « Raquettes » l'intervenant doit être agréé par la DSDEN d'accueil.
- Idem pour l'activité « chiens de traîneau ». Le « muscher » (conducteur de l'attelage) doit être agréé. Cet agrément est délivré sur la base d'une reconnaissance professionnelle car il n'existe pas de brevet d'état pour cette activité.

- *Séjours en Savoie :*

Consulter le site de la DSDEN 73 (rubrique « classes de découvertes ») pour la réglementation départementale spécifique concernant les activités raquettes.

« Autres classes transplantées »

- Dans le cas d'un transport sur l'eau, un certificat de navigabilité (valable à la date prévue) doit être fourni. La vérification de brassières adaptées (adultes/enfants) en nombre suffisant doit être effectuée.

Sortie avec nuitées

N° du dossier

Dans le département ... et à l'étranger

Circonscription
de
BARENTIN

Ville d'accueil	Date de départ	Date de retour
Nom du centre d'accueil		
Enseignant	Classe	Nombre d'élèves
	École	Ville

Document	Nombre	Remarques	Pièces manquantes
Annexe 2	4 ☐		
Annexe 3: voyage	2 ☐		
Schéma de conduite *	2 ☐		
Annexe 3: sortie 1	2 ☐		
Annexe 3: sortie 2	2 ☐		
Annexe 3: sortie 3	2 ☐		
Annexe 3: sortie 4	2 ☐		
Annexe 3: sortie 5	2 ☐		
Projet pédagogique	2 ☐		
Actions ultérieures	2 ☐		
Emploi du temps détaillé	2 ☐		
BNS/AFPS/CPS/...	2 ☐		
Brevet d'état	2 ☐		
BAFA	☐		

*Le schéma de conduite doit être signé du transporteur et accompagné d'un mot de sa part indiquant qu'il s'engage à respecter la réglementation en vigueur.

« Classes de neige »:

- pour l'activité raquettes, préciser sur papier libre, s'il s'agit bien d'une initiation se déroulant sur des chemins balisés ou à proximité du centre.
- Idem pour l'activité « chiens de traîneau ». Le « muscher » (conducteur de l'attelage) doit être agréé. Cet agrément est délivré sur la base d'une reconnaissance professionnelle car il n'existe pas de brevet d'état pour cette activité.

« Autres classes transplantées »

- Dans le cas d'un transport sur l'eau, un certificat de navigabilité (valide à la date prévue) doit être fourni. La vérification de brassières adaptées (adultes/enfants) en nombre suffisant doit être effectuée.